



LE RÉSEAU EXPERT EN INNOVATION
Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec

Politique de visibilité ADRIQ-RCTi **Évènement collaboratifs**

Le présent document vise à indiquer les engagements qui découlent de notre entente de collaboration, à appliquer lors des événements auxquels est associé le réseau expert en innovation. La plupart des points suivants sont souhaités tels quels, cependant des ajustements sont possibles selon la forme ou la nature de l'activité en question. Merci de bien vouloir nous aviser si des modifications sont requises.

L'ADRIQ-RCTi s'engage à :

- Collaborer à titre de membre du comité de programmation.
- Proposer un conférencier / formateur, en premier lieu parmi notre réseau d'experts accrédités.
- Défrayer le coût du déplacement / frais d'hébergement du conférencier (au besoin).
- Apporter à l'évènement la visibilité requise au sein de notre réseau, en publiant celui-ci dans notre calendrier événementiel (sur www.adriq.com) et en effectuant la promotion dans notre infolettre mensuelle, envoyée à 5 000 décideurs à travers le Québec.
- Supporter (au besoin) la présence de personnalités de marque.

Le partenaire de l'organisation s'engage à :

- Apposer le logo officiel de l'ADRIQ-RCTi sur les éléments de communications et / ou de promotion suivants : Communiqués de presse, site Web, invitations, cahier du participant, programme de l'évènement, fiche d'inscription, affiche des partenaires disposée dans les lieux de l'évènement. Pour ce faire, les logos de l'ADRIQ-RCTi seront fournis dans le format numérique requis.
- Identifier clairement la participation d'un conseiller ADRIQ-RCTi, par son nom et son domaine d'expertise, et appliquer la mention « Conseiller accrédité de l'ADRIQ-RCTi » en-dessous du nom de l'expert participant.
- Coordonner, selon le plan d'identité visuelle de l'ADRIQ-RCTi, la meilleure position des logos selon le type de partenariat.
- Permettre la présence d'un kiosque d'information ADRIQ-RCTi sur les lieux de la tenue de l'activité.
- Inclure le matériel promotionnel de l'ADRIQ-RCTi dans le cas où des pochettes sont remises aux participants.
- Autoriser le conférencier / formateur du réseau expert en innovation à présenter sommairement l'ADRIQ-RCTi au début de son intervention.